

Résolution présentée par la délégation de la

Belgique

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne La mise en place de mesures anti-terroristes radicales

L'Assemblée générale,

Consciente De la menace terroriste hors de contrôle touchant l'Europe

Constatant L'inefficacité des mesures précédemment mises en place pour garantir la sécurité des différentes nations européennes

Révoltée Par le caractère inhumain et monstrueux des attentats terroristes

Engagée A maintenir les valeurs et fondements à l'origine de notre société prospère et démocratique

Déterminée A protéger notre population qui ne devrait en aucun cas se sentir en danger dans notre état, ni dans aucun autre état européen

Persuadée Qu'une coopération européenne voire internationale est nécessaire pour prévenir efficacement le terrorisme

Décide De mettre en place une transparence totale quant aux noms d'individus ou d'entités jugés indésirables, hostiles ou menaçant la sécurité internationale

D'abolir l'espace Schengen en Europe, ainsi que de rétablir les contrôles vigoureux aux frontières

Que les forces militaires de l'ONU interviennent dans les pays à forte concentration islamiste et/ou à forte activité terroriste.

Le texte français fait foi